

la leçon, mais s'il lui faut trois ans pour préparer un petit discours, il ne doit pas s'en prendre à nous. La nature ne prodigue pas toujours ses dons de la même manière et lui qui est un cultivateur doit le savoir. Les cultivateurs ont des poules, des moutons, des chevaux qui produisent à certaines époques et donnent des produits différents.

Les honorables membres de la droite sont tous dans la même catégorie et produisent de la même manière. Ils ne doivent pas nous en vouloir si nous sommes dans l'opposition. Je me rappelle le temps où mon honorable ami était aussi dans l'opposition, et s'il consulte le hansard, il constatera qu'il lui faudrait d'ici à la chute des neiges pour faire le calcul des discours qu'il a prononcés en une seule année. Le fait d'être dans l'opposition y est pour beaucoup dans la longueur des discours. Un membre de l'opposition a certaines fonctions à exercer et certains devoirs à remplir. Quand un projet de loi important nous est soumis, l'honorable député de Muskoka et ses collègues de la droite ont probablement eu un mois pour l'étudier avant que nous en ayons communication. La question a pu être débattue en petit comité, être discutée avec le ministre chargé du bill et nos honorables adversaires sont parfaitement renseignés avant que la Chambre soit saisie de l'affaire. Dans ces conditions, quand un projet de loi est soumis à la Chambre il ne comporte rien de nouveau pour mon honorable ami, mais pour nous qui en entendons parler pour la première fois, c'est bien différent. Nous sommes censés être ici pour critiquer les actes du Gouvernement et protéger les droits du public. S'il nous arrive de parler plus longuement et plus souvent que les députés ministériels, c'est bien légitime et dû à notre forme de Gouvernement. L'honorable député de Muskoka peut être certain que nous ne renoncerons pas à cette bonne habitude, tant que lui et son Gouvernement persisteront à soumettre des projets de cette nature.

Pour revenir à ce que dit le ministre au sujet de son budget, je ferai observer que depuis quatorze ans, j'ai été à même de constater comment les choses se passent dans le ministère des Travaux publics. Les fonctionnaires du ministère font un rapport annuel avant que le budget principal soit préparé et des crédits sont demandés dans ce budget pour tous les travaux urgents. Le ministre dit que M. Bernasconi a fait son rapport au mois de novembre de l'an dernier. Ce rapport devrait mentionner tous les travaux urgents de son district. Il aurait dû certainement faire mention de l'état précaire dans lequel se trouve le port

de Margarre. Le comité ne refuserait certainement pas de voter un crédit si le ministre déclarait que des travaux sont urgents à cet endroit. Si ces questions traitent pendant des mois et des mois, la faute n'en est pas à l'opposition. Si le ministre a besoin d'ouvrir un crédit, il n'a qu'à le demander et s'il est légitime, la Chambre le lui accordera.

J'ai quelques mots à dire au sujet des ingénieurs. M. Bernasconi est un homme très capable; c'est un des plus anciens ingénieurs du pays, et je crois qu'il a trois hommes capables dans son bureau. Le ministre devrait exiger d'eux qu'ils fassent des rapports sur les travaux dont ils sont chargés. Quand le département des Travaux publics a dépensé de l'argent sur certains travaux, le pays a intérêt à ce que ces travaux soient tenus en bon état de réparation, pour que l'argent ne soit pas perdu. Ce sont les ingénieurs régionaux qui ont la responsabilité de ces réparations, et ce n'est pas aux députés et aux particuliers à renseigner le Gouvernement sur la situation. Dans ma circonscription, c'est M. Bernasconi que ce soin regarde.

Port-Hood.—Reconstruction du quai, \$6,600.

M. CHISHOLM: Pourquoi ce crédit?

L'hon. M. REID: Cette somme de \$6,600 est demandée par l'ingénieur régional pour des réparations au quai actuel et pour un prolongement de vingt pieds, à l'extrémité sud du prolongement construit durant l'exercice 1914-1915.

Voici le coût estimatif: 40,000 p.c. d'enclassement, \$4,000; remplage en argile et en blocaille, 2,000 verges, \$1,200; frais de surveillance, dépenses éventuelles, etc., \$800.

M. CHISHOLM: A-t-on l'intention de remettre ce quai dans le même état où il se trouvait il y a cinq ans?

L'hon. M. REID: Le quai de Port-Hood est une ancienne construction entreprise par le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse en 1885, et prise à sa charge par le gouvernement fédéral en 1871. Le premier quai a été prolongé, réparé et amélioré à diverses époques par le ministère des Travaux publics, mais vu qu'on l'avait entièrement construit avec du bois du Canada, les tarets en ont affaibli l'infrastructure et l'on n'a pas pu la maintenir en bon état. La somme demandée est destinée à achever la reconstruction de la tête du quai d'après de nouveaux plans, à construire une nouvelle pile de 100 pieds par 20 au sud et à remblayer le sommet de l'ancien quai avec de la blocaille et de l'argile. Ces travaux sont nécessaires non seulement pour faire face